

**DRT****DESO2378 Séminaire de droit de l'arbitrage national et international**

[30h] 9 crédits

**Enseignant(s):** Guy Keutgen  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** cours de 2ème cycle

**Objectifs (en terme de compétences)**

Le séminaire a pour objectif de conduire les étudiants à entreprendre une réflexion approfondie sur certains thèmes de la branche du droit à laquelle se rattache chaque séminaire et dont les bases théoriques ont été enseignées en candidature et en licence. Le thème du séminaire varie chaque année. Il est suffisamment polyvalent pour permettre le découpage d'une quinzaine de sujets étroitement reliés par une problématique commune.

**Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)**

En ce qui concerne la méthode, elle exige de l'étudiant une double prestation : d'une part, la présentation orale, en cours d'année, du résultat de ses recherches sur le thème qui lui a été assigné; d'autre part, la remise d'un écrit dans lequel l'étudiant peut tout à la fois systématiser et synthétiser la problématique de son sujet et faire le fruit des discussions et des débats qui auront suivi tant son exposé que celui des autres participants du séminaire. Les séances de séminaire commencent dès la rentrée académique. Bien entendu, les premiers exposés n'ont lieu qu'au courant du second semestre. Dans le premier semestre, les différents thèmes analysés sont mis en chantier par chaque étudiant. A intervalles réguliers cependant, chacun des participants fait part de l'état d'avancement de ses recherches ainsi que des interrogations et des difficultés qu'il rencontre. Ce travail se fait donc en équipe de manière à assurer une coordination des différents travaux. Durant le premier semestre, certaines séances de séminaire sont également consacrées à l'audition de l'une ou l'autre communication sur un sujet ayant un rapport étroit avec le thème du séminaire. Le spécialiste est soit un membre de la Faculté, soit une personnalité extérieure. Le séminaire fait l'objet d'une cotation dans le chef de chaque étudiant. Celle-ci est tributaire de son travail en cours d'année, de sa participation effective aux travaux et aux débats; de la qualité de son exposé oral et du texte remis en fin d'année.

**Résumé : Contenu et Méthodes**

Thème : Les modes alternatifs de règlement des litiges.

Les modes alternatifs de règlement des litiges englobent des techniques comme l'arbitrage, la médiation et la conciliation, le mini-trial, la tierce décision obligatoire, l'expertise technique# Face notamment à l'encombrement des tribunaux ordinaires, le recours à ces techniques alternatives est recommandé au niveau international par la Commission européenne (voy. son livre vert COM (2002) 196 final) et par la Commission des Nations-Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) (voy. la loi-type en matière de conciliation du 24 juin 2002), mais aussi au plan national (voy. les propositions de loi en matière de médiation#).

Ces techniques seront examinées sous l'angle juridique mais également sous l'angle pratique singulièrement en ce qui concerne leur efficacité et leur coût.

La présentation des travaux aura lieu lors d'un séminaire résidentiel fin novembre 2005.

**Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)**

//

**Autres crédits de l'activité dans les programmes**

**DROI23** Troisième licence en droit (9 crédits)